

# Immigration, un projet mort et déjà enterré ?

**QUE** restera-t-il du projet de loi sur l'immigration ? Si le texte porté par le ministre de l'Intérieur est « mort », selon des associations, le gouvernement veut donner une seconde vie à cette réforme controversée pour en sauvegarder les aspects les plus « consensuels ».

## 29 lois

Les associations de défense des exilés veulent que le projet soit enterré, estimant que la tournure des événements donne un écho à leur position depuis près d'un an : pas besoin d'une nouvelle loi, la 29<sup>e</sup> sur l'asile et l'immigration depuis 1980.

Sur fond de grogne et de poussée de fièvre sur les retraites, Emmanuel Macron a annoncé mercredi le découpage en « plusieurs textes » de ce projet de loi, pour lequel Gérard Darmanin préparait le terrain depuis près d'un an.

### Juste les aspects « consensuels »

Mais pour quel résultat ? S'il ne sera pas examiné comme prévu la semaine prochaine au Sénat, contrôlé par l'opposition de droite, le texte devrait surtout être dépourvu de ses mesures les plus polémiques, qui avaient rendu son adoption



→ L'entourage du ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin a évoqué hier un projet de loi « plus court » qui pourrait se réduire aux mesures de l'asile et le contentieux des étrangers qui engorge les tribunaux administratifs.

improbable.

Le gouvernement ne veut désormais en conserver que les aspects les plus « consensuels » dans un projet de loi resserré, auquel s'ajouteront des propositions de loi déposées à l'initiative de parlementaires. Le texte initialement proposé par Gérard Darmanin

et le ministre du Travail Olivier Dussopt prévoyait une réforme technique de la procédure d'asile et du contentieux des étrangers. Il contenait aussi deux volets à teneur plus politique qui formaient l'équilibre promis par le gouvernement : d'une part un volet pour faciliter et accélérer les expulsions des

étrangers qui constituent une menace pour l'ordre public, de l'autre des mesures de régularisation pour certains travailleurs sans-papiers dans les secteurs en « tension ».

Le projet de loi « plus court » pourrait désormais se réduire aux mesures sur l'asile (création de pôles territoriaux, géné-

ralisation du recensement unique à la Cour nationale de droit d'asile...) et à la réduction du nombre de contentieux des étrangers de 12 à 4 du nombre possibles pour co-tenir des étrangers, notant que cela engorge les tribunaux administratifs, a expliqué hier le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin.

## « Je ne vois pas comment un consensus pourrait se dégager »

Même si « rien n'est acté » définitivement, le reste devrait être victime d'un « saucissonnage » et revenir entre les mains des parlementaires. Le gouvernement imagine, par exemple, « une proposition portée par LR sur l'éloignement des étrangers délinquants » ou encore « une proposition de la majorité sur l'intégration par la langue et le travail », pour obtenir des mesures « nécessaires, tout en

tenant compte du contexte politique », poursuit-on dans l'entourage du ministre de l'Intérieur.

« Il n'est pas question d'un texte qui soit saucissonné », a répondu hier sur LCI le président LR du Sénat, Gérard Larcher, estimant qu'une politique migratoire, « c'est un ensemble ».

« C'est un texte, comme les retraites, indispensable, qui doit être débattu sur le fond et

qui doit apporter des réponses », a-t-il souligné. Dans un courrier à Gérard Larcher, dont l'AFP a eu copie, la Première ministre Elisabeth Borne assure chercher « la meilleure méthode afin d'avancer au plus vite sur ces questions majeures, sans mettre en cause les ambitions fortes de ce texte tant sur le volet contrôle de l'immigration que sur le champ de l'intégration ».

Pourtant, « dans l'espace

politique actuel, je ne vois pas comment un consensus pourrait se dégager », observe Pierre Henry, président de l'association France fraternités, qui a participé aux concertations avec le gouvernement sur le texte. D'autant que le découpage annoncé n'offre pas les garanties d'être « plus apaisant » : « Les débats et les ouvertures, on les aura. Et au lieu de les avoir une fois, on va les avoir trois fois. A quoi ça sert ?

Le texte est totalement déploré le responsable de France fraternités.

Une trentaine d'organismes humanitaires, dont Amnesty International ou la Croix-Rouge, ont donc appelé le gouvernement à « abandonner définitivement ce projet » et de « ne pas passer des dizaines d'années à légiférer sur des questions qui fragilisent et restreignent les droits des personnes